

215C0551  
FR0004031839-FS0266

29 avril 2015

**Déclaration de franchissement de seuils (articles L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)**

**CYBERGUN**

(Alternext)

Par courrier reçu le 27 avril 2015, complété par un courrier reçu le 28 avril 2015, la société de droit belge Restarted Investment SPRL<sup>1</sup> (143 avenue Molière, 1190 Forest, Belgique), a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 15 avril 2015, les seuils de 2/3 du capital et des droits de vote de la société CYBERGUN<sup>2</sup> et détenir, à cette date et à ce jour, 44 513 591 actions CYBERGUN représentant autant de droits de vote, soit 61,24% du capital et des droits de vote de cette société<sup>3</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société CYBERGUN<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Détenue par M. Amaury de Botmiliau à hauteur de 43,10% (par l'intermédiaire de la société Ingeco qu'il contrôle) et par M. Claude Solarz à hauteur de 33,91% (par l'intermédiaire de la société BM Invest qu'il contrôle).

<sup>2</sup> Société transférée du marché réglementé vers Alternext le 29 janvier 2014.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 72 681 989 actions représentant autant de droits de vote en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>4</sup> Cf. notamment communiqué de la société en date du 24 avril 2015.